

Histoire de la coopération à l'école

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes, associatifs -fondements de ce qu'on appelle actuellement "l'économie sociale"- marque la fin du XIXème siècle.

La coopération est le fruit d'un rêve social, d'un mouvement international né pour tenter de construire une société juste et pacifique, dans laquelle chacun pourrait vivre et se développer harmonieusement en s'associant librement avec les autres.

Dans le champ économique et social, elle a pour but de servir à la fois l'intérêt commun et les besoins individuels.

Chacun participe aux décisions selon un principe démocratique: un homme, une voix.

La coopération a permis l'éclosion de multiples coopératives de production, de consommation, de crédit. De ces expériences très variées, (*lire à ce propos: "Le projet coopératif", Henri DESROCHE, Editions ouvrières, 1976*) est née une **éthique coopérative, dont voici trois traits principaux:**

* La **créativité**: la pratique coopérative relève d'un plaisir de créer, de s'engager dans un processus novateur permanent qui évite la normalisation des relations et des structures,

* La **solidarité**: la coopération institue une solidarité consciente qui met en jeu la responsabilité de chacun et la volonté de concourir au bien commun,

* La **responsabilité**: le projet coopératif doit être l'objet d'un choix collectif réfléchi et lucide. Il doit s'inscrire dans la réalité de ce qui est possible à accomplir.

ET À L'ÉCOLE ?

1. Au XIXème siècle

Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant l'école publique **laïque et gratuite**, voient naître les premiers essais de coopérative scolaire. En 1899, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'Almanach de la Coopération Française la fait reconnaître. Le vote de la loi de 1901 officialise le droit de s'associer et favorise l'essor des associations "à but non lucratif."

2. XXème siècle, Barthélemy PROFIT

Pendant tout le début du XXème siècle, la conception humaniste et démocratique, l'idéal coopératif des coopératives de production, de consommation et de crédit sont aussi ceux des éducateurs engagés dans la création d'une éducation nouvelle fondée sur l'expression libre et sur l'autonomie collective des écoliers (*lire à ce propos "L'autonomie des écoliers dans les communautés d'enfants", Adolphe FERRIÈRE, Editions Delachaux et Niestlé, 1921.*)

La coopération en est un principe de base, mais c'est en France après la guerre de 1914-18, que naissent réellement les coopératives scolaires.

La guerre a laissé les écoles publiques dans la misère. Pour remédier à leur dénuement, Barthélemy PROFIT, Inspecteur primaire, lance un appel aux élèves de sa circonscription. Il leur demande de participer à l'effort de rénovation matérielle en constituant des " sociétés amicales, dites coopératives scolaires." Les enfants, soutenus par leurs enseignants, s'engagent résolument dans ce travail en commun dédié à une cause qui dépasse l'intérêt individuel. Cette action, au départ utilitaire, va avoir des effets pédagogiques et éducatifs:

* Les moyens nouveaux, acquis par la coopérative grâce à son activité de production, permettent de mettre en place une pédagogie active fondée sur l'observation et l'expérimentation,

* Les maîtres concèdent aux enfants une plus grande liberté. L'école est transformée politiquement, constate Profit. Elle passe de la "**monarchie absolue à la république**" (lire à ce propos "*La coopération à l'école primaire*", Barthélemy PROFIT, Editions Delagrave, 1922). Détenant un véritable pouvoir d'initiative dans certains domaines, les enfants s'exercent à la pratique de la liberté, de la démocratie et de la citoyenneté.

La coopérative scolaire est donc devenue un moyen efficace d'éducation morale, sociale et civique (pour plus d'information, lire "*Barthélemy Profit et la coopération scolaire*", Anthologie, Marcel Gouzil et Maurice Pigeon, Ed.O.C.C.E., 1970.) C'est pourquoi les Instructions Officielles de 1923 vont inciter les instituteurs à suivre cet exemple: "*on multipliera les circonstances où l'enfant aura l'occasion de prendre une décision soi par lui-même, soit de concert avec ses camarades.*" Les élèves éliront ceux d'entre eux chargés de certaines fonctions, les dirigeants des coopératives, des mutualités scolaires..." La coopérative scolaire est officiellement reconnue.



TEXTE. "Pourquoi il est nécessaire de changer l'école" B. PROFIT

"... Ainsi, par la discipline autoritaire d'une part, par le système de compétition d'autre part, sont empoisonnés les rapports naturels qui devraient exister entre les élèves comme entre eux et les maîtres. De pareilles méthodes sont en opposition absolue avec la conception de l'idéal moral que nous avons défini comme le plus rationnel et le plus attachant, comme le plus facilement accepté de tous. Il ne peut y avoir aucune solidarité acceptée dans une école où le maître n'est qu'un caporal; il ne peut y avoir aucune coopération possible dans une école où les élèves pratiquent quotidiennement le "chacun pour soi".....Et l'école elle-même renonce à sa mission éducatrice quand elle s'obstine à ne pas comprendre qu'en tant qu'institution de transition entre la famille et la cité, elle doit prendre les enfants par le sentiment comme le font les parents pour les amener à se déterminer par la raison ainsi que le demande l'intérêt de la collectivité..."

Les racines de la coopération sont alors bien ancrées, il reste à leur donner un statut officiel. 1928 voit la création d'un Office Central des Coopératives Scolaires devenu, en 1929, l'Office Central de la Coopération à l'École. C'est une association nationale, régie par la loi de 1901.

Deux tendances sont alors alliées:

- * L'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques,
- * L'école organisée socialement.

3. CÉLESTIN FREINET

Avec l'apport de Célestin Freinet est ajoutée une troisième dimension: la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance.

Célestin Freinet, instituteur en 1920, après une guerre qui l'a meurtri physiquement et moralement, affirme sa détermination à former des hommes qui relèvent la tête, connaissent leurs responsabilités, décidés à s'organiser dans leur milieu, et qui sauront bâtir un monde nouveau de liberté, d'efficacité et de paix.

Animé par cette volonté politique de changer la société et l'école, s'appuyant sur les expériences menées par les éducateurs de l'Éducation Nouvelle et de l'École Socialiste, Freinet donne la parole aux enfants, crée des institutions permettant leur auto organisation et invente de nouvelles techniques pédagogiques (*lire "Naissance d'une pédagogie populaire", Élise FREINET, Editions Maspero, 1971.*) La coopération est un fondement de sa pédagogie et de son action sociale.

Pour Freinet, *"par la coopération scolaire, ce sont les enfants qui prennent en main, effectivement, l'organisation de l'activité, du travail et de la vie dans leur école. C'est cela et cela seul qui importe."* (*lire "La coopération scolaire à l'École moderne, Célestin FREINET, l'Éducateur n°18, juin 1946.*)

Il s'agit de mettre d'abord en place une vie nouvelle organisée avec les enfants, un travail nouveau qui suppose et nécessite la coopération, et d'abandonner la discipline traditionnelle. Ensuite il sera possible de mettre en place une organisation formelle. La classe devient une classe coopérative, réalisée par et pour les enfants.

Quelques "invariants pédagogiques", par Célestin FREINET, 1964:

- * *L'enfant n'aime pas le travail de troupeau auquel l'individu doit se plier comme un robot. Il aime le travail individuel ou le travail d'équipe au sein d'une communauté coopérative.*
- * *On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'école. Un régime autoritaire à l'école ne saurait être formateur de citoyens démocrates.*
- * *Nul n'aime tourner à vide, agir en robot, c'est à dire faire des actes, se plier à des pensées qui sont inscrites dans des mécaniques auxquelles il ne participe pas.*
- * *La vie nouvelle de l'école suppose la coopération scolaire, c'est à dire la gestion par les usagers, l'éducateur compris, de la vie et du travail scolaire.*
- * *Nous disons, nous, que l'enfant et l'homme sont capables d'organiser eux-mêmes leur vie et leur travail pour l'avantage maximum de tous.*



Pour la petite histoire, notons que la première “section départementale” adhérente de l'O.C.C.E. est celle de l'Indre et Loire en 1930, suivie par la Seine, les Ardennes, la CREUSE, l'Yonne, la Haute-Savoie et la Haute-Vienne...

En 1936, Jean Zay, Ministre de l'Instruction Publique du Front Populaire, adresse aux instituteurs une circulaire pour recommander la coopération scolaire dans les classes primaires.

L'Office qui comptait 45 sections en 1939, sort exsangue du second conflit mondial. Seuls quelques départements réussissent à garder le contact. Dès 1946, une trentaine de sections se manifestent à nouveau. C'est un autre départ...

4. APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Pour les 20 ans de l'O.C.C.E. en 1948, le congrès de Tours fait sienne cette définition:

“ Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres.”

Cette définition a traversé les décennies sans prendre une seule ride.

1957 voit la naissance de “Amis-coop”, journal destiné aux enfants, pendant de la “Revue de la coopération scolaire” destinée aux adultes.

1961 sera marqué par l'organisation du premier congrès des jeunes coopérateurs. Au cours des années soixante, par le biais d'échanges de jeunes et d'enseignants coopérateurs, l'O.C.C.E. prend une dimension internationale.

En 1968, l'O.C.C.E. est reconnu “d'utilité publique”
En 1976, est créé le bimensuel pédagogique “Animation et éducation”.

En 1978, il est déclaré: *“la coopérative est une association d'enfants, d'adolescents et de membres de l'enseignement public coopérant à l'entreprise éducative avec les parents, les femmes et les hommes qui constituent l'environnement social de l'école.”*

En 1988, à Tours, l'O.C.C.E. change de statuts. Il devient une fédération, les cent associations départementales deviennent, désormais, des entités juridiques.

5. LA COOPÉRATION SCOLAIRE AUJOURD'HUI

*** AVOIR UNE VISÉE POLITIQUE ET ÉTHIQUE:**

Pour les enfants, pour être “un bon coopérateur”, *“il faut être intéressé, participer aux débats, dire ce que l'on pense, savoir écouter les autres, prendre des responsabilités, s'organiser, s'entraider, bien connaître son rôle, avoir de l'autorité quand c'est nécessaire, être bon camarade, prendre son travail à cœur, accepter une faute, savoir pardonner...”*

Les enseignants, au-delà de la vie coopérative en classe, ont une visée politique, éthique et éducative. Ils veulent participer à la formation d'un homme autonome, libre, responsable, apte à prendre sa vie en main mais aussi à agir avec les autres, pour défendre les droits et les libertés et construire une société plus juste, plus fraternelle, plus solidaire et plus respectueuse de la dignité de l'être humain.

*** ADHÉRER A DES PRINCIPES:**

La classe coopérative est un ensemble complexe, formé par des activités diversifiées, une organisation originale du temps, de l'espace, des apprentissages, et des institutions multiples. Tous ces éléments sont liés et réagissent les uns sur les autres. La cohérence est une nécessité fondamentale. Elle repose sur une conception de l'homme et de la société et sur des principes relationnels, pédagogiques et institutionnels:

- **Une conception de la relation au sein de la classe**, reposant sur:

. *La reconnaissance de chacun comme une personne dont les droits, la dignité et la différence doivent être respectés,*

. *Un climat de confiance qui assure la sécurité et encourage à la communication avec les autres,*

. *Une attitude respectueuse et exigeante de l'enseignant, marquant sa confiance dans les capacités des enfants à réussir et à agir de façon autonome et responsable.*

- **Une organisation nouvelle du travail** s'appuyant sur:

. *Des situations réelles donnant aux enfants le besoin de travailler ensemble dans un but commun,*

. *Des apprentissages personnalisés (lire à ce propos "Réussir à l'école, comment? La personnalisation des apprentissages", Jean LE GAL, Editions ICEM, 1991), motivés par des projets individuels et collectifs,*

. *La création d'une communauté d'apprentissage où l'interaction, l'échange réciproque des savoirs, l'entraide, le travail coopératif sont institués.*

- **Des principes démocratiques** de gestion du groupe:

. *Toutes les décisions concernant la vie collective sont prises ensemble, par une procédure acceptée de tous, après un débat où chacun peut s'exprimer librement,*

. *Le pouvoir et les responsabilités sont partagés: chacun participe à la mesure de ses capacités, à la réalisation des projets, à l'élaboration et à l'application des lois du groupe, au fonctionnement des activités, à la gestion matérielle et financière des biens communs,*

. *Les droits, les devoirs et les obligations des enfants et des adultes sont clairement précisés et constituent un contrat de vie commune,*

. *Une discipline éducative qui a pour objectif de garantir le respect des droits individuels, de préserver l'ordre nécessaire aux activités et de faire prendre conscience à l'enfant de ses actes, afin de lui permettre d'en saisir les conséquences et de modifier son comportement. Elle s'appuie sur des règles de vie élaborées ensemble et sur la résolution en commun des conflits et des problèmes,*

. L'ouverture de la classe sur le monde proche et lointain et la mise en œuvre d'un partenariat négocié avec les parents et des intervenants extérieurs.

EN BREF: par ses finalités et ses principes, la coopération scolaire affirme sa détermination d'impliquer profondément les enfants dans une nouvelle conception de la vie sociale, du rapport au travail et de l'exercice des droits à l'école. Par son organisation démocratique et ses pratiques, elle leur permet de s'exprimer librement sur toutes les affaires les concernant, d'exercer un réel pouvoir collectif sur leur vie, de prendre de véritables responsabilités, d'être les acteurs de leurs apprentissages. Elle s'inscrit donc parfaitement dans le projet de développement d'une citoyenneté politique et sociale, fondée sur la participation et la solidarité.